



Assemblée Générale de l'AsMéd-VD

Mercredi 9 avril 2025

Bénévolat-VD, Lausanne

Présent·e·s : Michel Lob, Catherine Sauer (présidente), Caroline Reithaar (PV), Layla Reithaar (trésorière), Paula Monnard, Chantal Meylan, Elise Duret, Yves Philippe Bloch, Fanny Zabloz, Philippe Beck.

Excusé·e·s : Séverine Berger, François Beffa, Jean-Paul Corboz, Nina Iacomini, Debora Akinci, Guillaume Cotenceau, Françoise Jaquet, SCHL (Société Coopérative d'habitation lausannoise - non membre).

1. **PV de l'AG 2024** : adopté à l'unanimité

2. **Rapport d'activité 2024** :

Catherine commente le rapport d'activité : 13 médiations, une de plus qu'en 2023. Relevons que 11 gérances différentes nous ont adressé des situations de conflit, 11 ont été orientées par la police et pour 13 demandes, les personnes disent nous avoir trouvés sur internet. Il serait utile pour nos statistiques de bien différencier sur le livre de bord si la demande provient d'une recherche sur Instagram ou sur un moteur de recherche qui aurait conduit vers notre site.

La nature des conflits reste pour la majorité des cas liée au bruit.

Nous observons que l'organisation de certaines séances de médiations attirent peu d'inscriptions de la part de nos médiateur.ices. Quelles en sont les raisons ? Une grande partie d'entre eux.elles sont encore engagé.e.s dans la vie professionnelle. Les horaires demandés par les médiant.e.s ne sont parfois pas compatibles ou certains médiateur.ices ne s'inscrivent pas afin de laisser une opportunité à quelqu'un d'autre. Il est aussi possible de proposer des horaires ou des jours aux médiant.e.s qui conviendraient mieux, par exemple le samedi.

3. **Comptes 2024** :

Layla Reithaar, trésorière, présente les comptes. L'association enregistre une perte financière de : 998.59.-. Malgré cela la situation financière de notre association reste rassurante avec un capital de 31 358.-. Le montant versé par la SVUP (société vaudoise d'utilité publique) est de 1200.- cette année. Il est demandé par Catherine que les frais de timbres ainsi que le dédommagement de la trésorière soient notés sous la rubrique 'administration' et non sous 'relations publiques' dès l'année 2025.

AsMéd-VD - Association vaudoise pour la médiation de voisinage

Layla demande s'il est possible de trouver un moyen qui lui permette d'identifier les paiements versés par le gérances (médiations auxquelles ces paiements correspondent). Le comité va y réfléchir et lui rendra réponse.

Paiement des cotisations : il arrive que des personnes paient leur cotisation avant de recevoir le bulletin, ce qui engendre un risque de payer à double et complique le travail de la trésorière. Merci de veiller à ce point.

Défraiement pour le train : peu d'actifs.ves l'utilisent par un bel esprit de service, mais c'est possible de demander un remboursement en utilisant une *note de frais*.

Le **rapport des vérificatrices** Claire Besson et Chantal Meylan est lu par Chantal, elles se sont rencontrées le 22 mars 2025 avec la trésorière pour vérifier les comptes. Chantal précise que la perte de cette année n'est pas inquiétante et que par conséquent les vérificatrices recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes. Elles remercient la trésorière Layla Reithaar pour sa disponibilité et la bonne tenue des comptes.

Les comptes sont approuvés par l'assemblée à l'unanimité.

4. Décharge de la gestion du comité

Décharge est donnée au comité à l'unanimité des présents (le comité ne votant pas) pour sa gestion de l'association.

5. Elections statutaires

- Le **comité** était composé en 2024 de Catherine Sauer (présidente), Jean-Paul Corboz, Michel Lob, Caroline Reithaar, Nina Iacomini et Séverine Berger.

L'entier des membres du comité se représente.

Le comité actuel est réélu à l'unanimité.

- **Vérificatrices de comptes** : Chantal Meylan et Claire Besson, vérificatrices ainsi que Guillaume Cotteceau (vérificateur suppléant) sont réélus avec applaudissements.

- Paula Monnard accepte de rester la membre externe de la **commission d'accréditation**.

6. Cotisation :

Le montant de la cotisation individuelle pour 2026 reste à 30.- frs, et pour les personnes morales, le montant est de 100.- frs.

Discussion de l'assemblée concernant le bien fondé ou non d'augmenter la cotisation (on y renonce) ou le prix de la médiation à 200.-, en particulier pour les gérances. Décision de ne rien changer pour 2025, les médiations classiques restent à 150.-.

7. Divers :

Yves : la proposition de stage qui figure actuellement sur la page internet de notre site ne correspond pas aux exigences demandées par les formations actuelles, en particulier le fait de bénéficier de l'accompagnement d'un maître de stage sur une durée de plusieurs mois. Ce sujet sera traité en comité prochainement.

Paula : a reçu la remarque que le mot « vaudoise » figurant dans notre nom d'association sonne « officiel » et rassure les médiant.e.s sur la qualité de nos prestations.

Catherine : précise que la révision de notre site internet va se faire cette année.

Michel : se demande comment attirer de nouveaux hommes « jeunes retraités » dans notre association puisque nous ne comptons à ce jour que 5 messieurs sur 16 membres. Comment remédier à cela pour essayer de garder un équilibre entre hommes et femmes ? Plusieurs pistes intéressantes émergent de la discussion comme par exemple :

- Proposer un autre type de formation à la médiation que celles qui existent actuellement. Ce sont des formations longues de niveau HES qui demandent aussi un gros investissement financier.
- La formation de personne de confiance pourrait aussi être une piste, elle propose une initiation à la médiation dans le cursus.
- Nous pourrions aussi nous renseigner auprès d'intervenant.e.s en CNV ou de personnes proposant d'autres approches de formation en médiation.

La suite de cette réflexion sur la pertinence d'ouvrir une formation « complémentaire » au sein de notre association pour des personnes ayant une petite base en médiation sera fera en comité.

Est évoquée aussi l'idée d'écrire un article dans la revue Génération pour attirer les jeunes retraités.

Clôture de la séance : 20h25

Prise de notes : Caroline Reithaar